



Porter plainte contre une banque

Par Kas

Bonjour,
J'ai un problème avec la banque Qonto qui a refusé de me rendre une somme d'argent (dans les 100 euros) après avoir clôturé mon compte ! ils ont dit que cette somme n'est pas à Qonto elle est à une autre banque que le compte a été déjà clôturé et il ne reste rien, après ils ont dit que mon solde est nul ! et moi quand je me connecte sur mon compte Qonto je vois toujours cette somme d'argent en sous compte :?
Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
Porter plainte n'est pas la bonne approche, ce n'est pas du pénal.
Faites une réclamation justifiée avec vos derniers relevés de compte par courrier RAR.
Ensuite vous pourrez saisir le médiateur de la banque si le litige persiste.
[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20523>]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20523>
[/url]

Par ITERNITY1979

Bonsoir,

La réponse est peut-être ici:

Les fonds confiés sont gérés par la banque Crédit mutuel Arkéa qui est l'établissement de crédit de Qonto. L'entreprise est cofondée par Alexandre Prot, fils de Baudouin Prot, ancien président de BNP Paribas, et Steve Anavi.

Je vous conseille une réclamation à Qonto+ Crédit Mutuel avec copie d'écran de votre compte (gardez le en preuve au cas où?)

Bon courage ines

Par Kas

yapasdequoi et ITERNITY1979 je vous remercie pour vos réponses, pour les preuves c'est ok, je vais commencer par une lettre recommandée et après le médiateur.
Bonne soirée